

2 avril 2012

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 2 avril 2012 à 19h30.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.  
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Claire Pouliot avec l'ajout au varia du point suivant : - Gaz naturel.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2012 est proposée par Carl Lessard.

Il est proposé par Michel Fortin et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$92,930.31 (chèques numéro 16 182 à 16 238 sauf 16 187).

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

#### DEMANDE AU MTQ POUR ENTRETIEN DES CHEMINS

Sur proposition de Claire Pouliot et adopté à l'unanimité, il est résolu que la Municipalité de Saint-Frédéric demande au ministère des Transports l'amélioration et l'entretien des chemins suivants sur son territoire :

- Rue Principale : creusage de fossé en face du 2116 rue Principale débroussaillage entre le 2250 et le 2256
- Route 112 : creusage de fossé entre le 2080 et le 2091 côté est creusage de fossé entre le 2080 et le 2082 côté ouest
- Route 276 : débroussaillage
- Rang St-Pierre : réparation du pont dont le tablier s'affaisse à chaque année

#### DEMANDE DE DISCRÉTIONNAIRE AU DÉPUTÉ

Il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que la Municipalité demande une aide financière de 30,000\$ au Député Janvier Grondin pour l'amélioration de notre réseau routier municipal.

Ces argents serviront à faire de l'asphalte dans la rue Lehoux.

#### ASPHALTE

La Municipalité de Tring-Jonction a fait une tentative de demander au MTQ de réparer l'asphalte du rang St-Louis suite à la hausse de trafic survenu après la tempête Irène. Après vérification, il s'avère que le MTQ a refusé. Le conseil de Saint-Frédéric oubliera donc cette option.

Sur proposition de Julie Simard et adopté à l'unanimité, il est résolu que la Municipalité Saint-Frédéric procède à un appel d'offres pour faire de l'asphalte dans le rang St-Louis ainsi que dans la rue Lehoux. Deux options seront demandées, soit l'option 1 qui comprendra le rang St-Louis sur sa longueur totale qui est de 2.4 kilomètres ainsi que la rue Lehoux au complet qui est de 0.7 km et l'option 2 qui comprendra le rang St-Louis sur une longueur de 1.2 km, soit la partie la plus endommagée qui est située de la jonction de la Route 276 jusqu'au 371 rang St-Louis, ainsi que la rue Lehoux au complet qui est de 0.7 km. Dans la soumission, il sera mentionné que les travaux devront être faits avant une certaine date, soit avant le début des travaux du MTQ sur la Route 276.

Aussi, tel qu'exigé par la loi sur les ingénieurs, nous ferons appel à une firme d'ingénieurs pour préparer des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'asphaltage.

Un emprunt sera effectué afin de payer ces travaux.

#### RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Étant donné que le conseil a encore plusieurs questions au sujet de ce règlement, celui-ci sera adopté à la prochaine assemblée de conseil.

#### APPUI AU MTQ POUR DEMANDE À LA CPTAQ

Il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric donne son appui au ministère des Transports dans le cadre de leur demande à la CPTAQ pour aménager une voie de déviation temporaire lors des travaux de reconstruction du pont sur la Route 276.

#### HORAIRE D'ÉTÉ

Les ateliers de travail ainsi que les assemblées de conseil débuteront à 20h00 à partir du 1<sup>er</sup> mai.

Le bureau municipal sera fermé le vendredi après-midi pour la période estivale, soit du 1<sup>er</sup> mai au 31 août.

#### PACTE RURAL

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que la municipalité fasse une demande d'aide financière au Pacte rural pour son projet d'installation d'un panneau d'affichage électronique et que sa directrice générale, Cathy Poulin soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

#### PROCLAMATION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec est l'une des plus anciennes traditions populaires du Québec;

ATTENDU QUE la population de la municipalité de Saint-Frédéric souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité des membres du conseil de la municipalité de Saint-Frédéric

QUE la municipalité de Saint-Frédéric, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

### DEMANDES DE DÉROGATION (3) DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

Normand Grondin de Développement Domiciliaire Saint-Frédéric fait trois demandes de dérogation pour trois bâtiments sur trois terrains contigus dans la rue Lessard.

La première demande est pour le lot 4 219 668 quant à la superficie totale, la largeur de même que la marge de recul avant pour la construction d'un jumelé qui sera la propriété de Jean-François Lessard et Frédéric Cloutier. Le cours d'eau empiète sur une petite partie du coin de ce terrain. Il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que la demande de dérogation sur le lot 4 219 668 qui consiste à réduire la superficie totale de terrain à 430 m<sup>2</sup> (au lieu de 747 m<sup>2</sup>), la largeur du terrain à 14 mètres (au lieu de 20 mètres) ainsi que la marge de recul avant à 6.95 mètres (au lieu de 7.5 mètres) soit acceptée.

La deuxième demande est pour le lot 4 220 407 (lots projetés 5 030 540 & 5 030 539) quant à la superficie totale, la largeur de même que la marge de recul avant. Un cours d'eau passant sur ce terrain, une bande de protection riveraine de 10 mètres doit être respectée ce qui réduit de beaucoup l'espace disponible pour la construction. Cette demande est faite pour un probable jumelé qui sera construit éventuellement lorsque Normand Grondin aura des acheteurs. Il est proposé par Carl Lessard et adopté à l'unanimité que la demande de dérogation sur le lot 4 220 407 (lots projetés 5 030 540 & 5 030 539) qui consiste à réduire la superficie totale de terrain à 430 m<sup>2</sup> (au lieu de 747 m<sup>2</sup>), la largeur du terrain à 14 mètres (au lieu de 20 mètres) ainsi que la marge de recul avant à 5.5 mètres (au lieu de 7.5 mètres) soit acceptée.

La troisième est sur le lot 4 220 407 (lots projetés 5 030 538 & 5 030 537) quant à la marge de recul avant. Un cours d'eau passant sur ce terrain, une bande de protection riveraine de 10 mètres doit être respectée ce qui réduit de beaucoup l'espace disponible pour la construction. Une demande de dérogation a déjà été acceptée pour ce terrain qui consistait à réduire la superficie totale à 430 m<sup>2</sup> (au lieu de 747 m<sup>2</sup>) et la largeur à 14 mètres (au lieu de 20 mètres). Par contre, cette dérogation avait été faite au nom de Jean-François Lessard et Frédéric Cloutier. Étant donné que ceux-ci ont décidé de changer de terrain, cette dérogation est donc transférée au nom de Développement Domiciliaire. Cette demande est donc faite pour un probable jumelé qui sera construit éventuellement lorsque Normand Grondin aura des acheteurs. En conséquence, il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que la demande de dérogation sur le lot 4 220 407 (lots projetés 5 030 538 & 5 030 537) qui consiste à réduire la marge de recul avant à 5.5 mètres (au lieu de 7.5 mètres) soit acceptée en plus de celle déjà acceptée pour la superficie totale et la largeur.

## RAPPORT DES COMITÉS

### a) Entretien routier

La niveleuse devait passer la semaine dernière mais dû à la neige qui a tombée dernièrement, ce sera retardé.

### b) Loisirs et embellissement

Jardinières : Le prix pour des 12 pouces est de 23.99\$ chaque. Nous commanderons des Begonia Rigueur en alternant les couleurs. Il en faut 22 pour la rue Principale et 3 pour le gazebo ainsi que deux « demi-rectangle » pour le gazebo également.

### c) Eau potable

Rien à mentionner.

### d) O.M.H.

Rien à mentionner.

### e) Sécurité incendie

Rien à mentionner

### f) Culture

La conférence sur l'histoire de la France donnée par Alexandre Nadeau a été très intéressante et fut un succès. Il y a eu environ 60 participants.

## CORRESPONDANCE

Gérald Nicolas, propriétaire de la Villa Royale, demande au conseil une modification de zonage pour faire en sorte qu'il puisse effectuer de la vente de véhicules automobile. Étant donné que le conseil juge que cette sorte de commerce ne se concilie pas très bien avec la vocation du site actuel, cette demande est refusée.

Demande de participation au programme d'été Multi-Aventures : Le conseil refuse cette demande.

Demande de la Fabrique de Saint-Frédéric pour annuler la facture qui leur a été envoyée concernant la réparation d'aqueduc que nos employés ont fait sur leur propriété. Le conseil décide de déduire le temps d'homme & machinerie. Ils payeront donc seulement le matériel.

Il est proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité que Cathy Poulin participe au congrès annuel de l'ADMQ qui se déroulera à Québec du 6 au 8 juin. Le coût est de 450\$ plus taxes.

Remerciement de Vaho aventure pour la commandite de 1000\$ que la municipalité leur a versée en 2011.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen du Rang 1 demande à ce que la municipalité change son ponceau car celui-ci dit que toute l'eau du Rang 1 s'accumule sur son terrain et à chaque coup d'eau, celui-ci est inondé. Il y a plusieurs années, la municipalité avait détourné l'eau d'un fossé qui passait sur des terres situées plus en amont. C'est depuis ce temps qu'il a ce problème. Le conseil fera certaines vérifications et une réponse lui sera rendue ultérieurement.

Un autre citoyen mentionne que le cours d'eau entre la rue Lessard et la rue Lehoux est bloqué par un amas de gravier qui s'est accumulé lors de la tempête Irène. L'amas en question se situe entre le pont fait par Normand Grondin et la Route 112. Étant donné que les cours d'eau relève de la compétence de la MRC Robert-Cliche, la municipalité les avisera de cette situation.

## VARIA

Plasti-tom : Les propriétaires de cette entreprise ont un projet d'agrandissement et ceux-ci demandent à avoir une sortie sur la rue Industrielle. Vu que ce terrain appartient à la CDI, cette demande leur sera transmise.

Gaz naturel : Dans le secteur du Village-Marie, cette conduite sera passée à la limite de l'emprise des terrains ce qui permettra également à la municipalité de passer ses futures conduites d'aqueduc et d'égout.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Claire Pouliot à 21h45.

